

L'accompagnement existe, je l'ai rencontré !

en bref

Contre la sinistre « chasse aux chômeurs », il y a plusieurs formes de résistance. N'ayant pas pu stopper le plan au niveau fédéral, les syndicats consacrent, aux niveaux régional et local, énormément de moyens et d'énergie pour protéger leurs affiliés des dégâts.

*Yves Martens ;
sur base d'une
demi-journée
avec Agnès et
Eric,
accompagnateurs
de la FGTB
Liège-Huy-
Waremmes et
des infos
transmises par
les TSE CSC
de Charleroi.*

Je retire ce que j'ai pu dire précédemment, l'accompagnement des chômeurs existe bel et bien ! Je l'ai rencontré sur le terrain et il est le fait non pas de l'ONEm bien sûr, pas plus que de l'ORBEM ou du FOREM, mais des représentants syndicaux chargés d'informer les chômeurs, de les préparer (un vrai briefing !) à leur entretien à l'ONEm et de les accompagner lors du jour J.

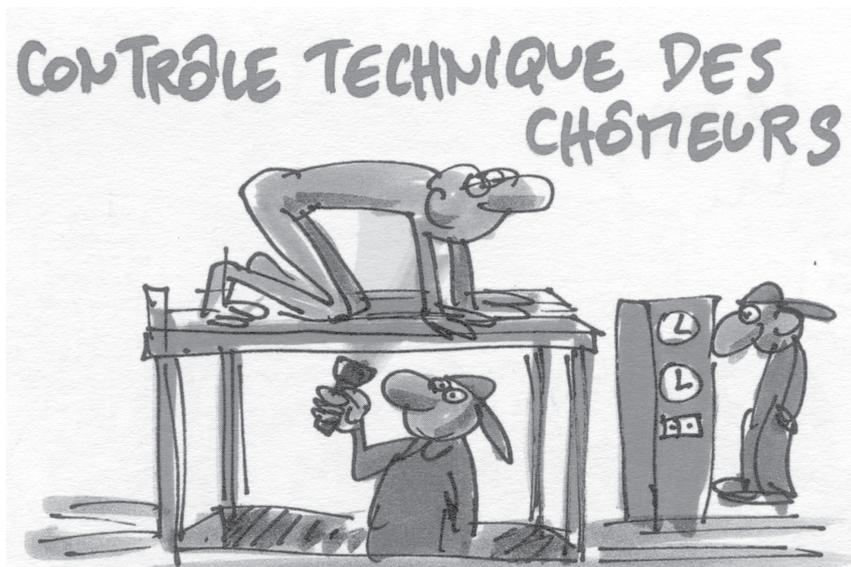
Ce sont les *cellules de Défense et d'Accompagnement des Chômeurs*. Un terme qui fait très commando mais c'est bien de cela qu'il s'agit. Alors qu'on pousse les chômeurs à défendre individuellement leur peau, il est réjouissant que les organisations de défense collective de nos droits jouent ce rôle, même si, inéluctablement, elles sont prises de fait dans cette logique de défense individuelle, au cas par cas.

Le syndicat invite d'abord ses affiliés qui ont reçu la lettre d'avertissement de l'ONEm à

une séance d'information collective (voir page 19). Ensuite, quelques jours avant le 1^{er} entretien à l'ONEm, l'affilié est briefé par son accompagnateur (par téléphone ou lors d'un entretien individuel). Enfin, l'accompagnateur assiste à l'entretien ONEm avec son affilié. La somme de difficultés vécues par les chômeurs que ces différents contacts ont mises au jour est impressionnante (et l'on n'ose imaginer le tableau complet, reprenant les affiliés qui ne réagissent pas et ceux qui ne sont pas syndiqués). Pour certains syndicalistes, c'est d'ailleurs le seul avantage de ce plan : mettre au jour des situations de grande précarité et pouvoir y apporter des réponses. Mais à quel prix ? Outre que si l'on donnait de vrais moyens aux travailleurs sociaux, ils pourraient mener ce travail, les sanctions prévues à chaque étape du parcours n'amélioreront bien sûr nullement la vie déjà si difficile de ces personnes. Une partie non négligeable des jeunes chômeurs vivent concrètement dans un quotidien qui se situe entre *débrouille et pauvreté* : problème de logement, isolement, difficultés pour lire, comprendre, écrire...

Comme nous l'avions prédit, ce sont les plus « malins » qui s'en sortent le mieux et les plus « faibles » socialement et culturellement qui restent sur la touche (particulièrement les jeunes femmes avec enfants...). Dans ce cas particulier, le comble du cynisme est atteint : comme l'a promis la ministre Van den Bossche, le facilitateur tient compte de la difficulté à chercher activement du travail lorsque l'on a la garde d'un enfant en âge préscolaire. Mais le facilitateur peut renvoyer le dossier au service litige qui pourra sanctionner pour non disponibilité sur le marché de l'emploi !

Le plan de contrôle des efforts de recherche dérive d'ailleurs vers un contrôle global de la situation des chômeurs. L'ONEm engrange de facto les infos, adresses, situations de travail, maladie... C'est devenu à la fois un contrôle administratif, un contrôle de recherche d'emploi,



Kroll. Extrait de « C'est le 10^{ème} », page 62. Publié avec l'aimable autorisation de l'auteur.

un contrôle de situation familiale, de comportement social... Le facilitateur¹ dispose sur son écran de nombre d'informations (carte de pointage, Forem, etc.) et les questions sont des pièges, surtout pour ceux qui n'ont pas l'assistance syndicale.

- Pourquoi n'êtes-vous pas allé à la séance d'information du FOREM ?
- Êtes-vous abonné(e) à un quotidien ?
- Avez-vous des périodes de travail/vacances/maladie non connues de l'ONEm ?
- Avez-vous un permis de conduire, avez-vous Internet ?
- Avez-vous des problèmes de garde (enfant, parents malades) ?
- Avez-vous des problèmes d'alcool ? Est-ce que vous fumez ?

Les accompagnateurs syndicaux confirment qu'il y a présomption de culpabilité : le chômeur doit parvenir au cours de l'entretien à renverser l'a priori négatif. Et si le facilitateur (une grande majorité de femmes à Liège) se laisse émouvoir par l'exposé de la situation vécue, il se fait rappeler à l'ordre. L'un de nos interlocuteurs a ainsi entendu son supérieur dire à la facilitatrice : « Vous avez été trop gentille ! Vous avez relâché trop rapidement la pression ! Vous devez être l'ONEm lui-même, être strict et sévère. Faire peur. Le chômeur doit sentir qu'il ne s'en sortira qu'avec ses preuves ! »

Mais, évidemment, vu la difficulté à obtenir les dites preuves, ce système c'est la prime aux baratineurs, rusés et bien organisés (une belle petite farde bien rangée et les chances augmentent).

Laissés à eux-mêmes, ceux qui vont seuls aux entretiens sont sans doute plus mal traités encore, même si l'ONEm s'en défend bien sûr. Les pressions pour commencer un entretien sans son accompagnateur s'amplifient encore, car, vu le grand nombre d'absences au début du processus, l'ONEm a utilisé la technique de l'overbooking. Et donc il y a davantage de personnes convoquées que de facilitateurs disponibles.

Lors de son entretien de briefing au syndicat, au moment où l'accompagnateur lui conseille de s'inscrire dans telle formation, le chômeur lui demande « ça offre des débouchés ? ». Question de bon sens bien sûr. Mais là n'est pas le problème, malheureusement. Le but est de montrer que l'on est un *bon chômeur*, pas de trouver de l'emploi. Nous nous répétons mais les faits sont là.

En attendant, si vous êtes concerné(e), utilisez l'aide proposée par votre syndicat. Et, une fois votre tête sauvée, songez à agir collectivement. Devenez militant au sein des TSE (Travailleurs Sans Emploi) de votre syndicat !

(1) Cf. article JdC n°47 pp. 6-7.

Informé pour (se) défendre

L'animatrice, accompagnée d'une stagiaire, a d'entrée demandé à l'auditoire s'il savait pourquoi il était là.... Un silence circonstancié a pleinement répondu à l'inquiétude ambiante.

Un bref historique de la naissance du chômage ponctué des différents combats syndicaux de nos prédécesseurs au cours des dernières décennies explique l'évolution des droits acquis pour en revenir à la réduction progressive de ces mêmes droits

notamment par le biais de l'application de l'article 80 et de son élargissement via le plan de contrôle renforcé des chômeurs.

Un (trop) bref explicatif du rôle de la FGTB ainsi qu'une présentation rapide de l'ONEm et du Forem préface la présentation du contrôle de la disponibilité des chômeurs et surtout des mesures qu'il implique.

A cet égard, il est précisé de manière très explicite à l'assemblée comment préparer au

Thierry Balsat,
alias Super
Chômeur,
(NDLR : après
avoir assisté à
une séance
d'information
collective
organisée par
la FGTB).